

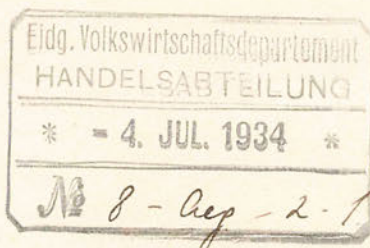
21552



DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL  
DIVISION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

B.21.14.Eg.- DT.

Prière de rappeler cette référence dans la réponse



*Vledankov*  
*10/11* *h*

Berne, le 27 juin 1934.

Monsieur le Ministre S t u c k i ,  
Directeur de la Division du Commerce,  
B e r n e .

Monsieur le Ministre,

Le Directoire de l'Union suisse du Commerce et de l'Industrie, dont vous connaissez l'intérêt pour les questions d'Egypte, a appris par la presse qu'un traité d'amitié avait été conclu, le 7 juin, entre la Suisse et l'Egypte et nous a demandé de le renseigner à ce sujet. Cette demande bien naturelle nous a causé quelque embarras, car nous ne sommes pas encore en mesure de nous expliquer publiquement au sujet des résultats de la mission fort délicate que M. Martin a accomplie au Caire.

Nous nous sommes tirés d'affaire en exposant la situation, sans ambages, mais à titre confidentiel, à M. le Conseiller national Wetter.

Nous tenons, toutefois, à ce que vous soyez aussi exactement informé de cette affaire que le Vice-Président du Directoire de l'Union suisse du Commerce et de l'Industrie. Nous avons l'honneur de vous remettre sous ce pli copie de la lettre que nous lui adressons à ce sujet.

./.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Annexes:

copie d'une lettre  
et de 2 pièces jointes.

*Le Chef*

*de la Division des Affaires étrangères*

*M. Delong*

Dodis

